

● Au nom de la vie

« Le don de vie, quoi de plus beau ! Préservez ce joyau de solidarité humaine qu'est le don bénévole et anonyme ». Professeur Jean Dausset Prix Nobel de Médecine.

Vendredi 19 mars prochain, une réunion publique d'information sur le don d'organes se tiendra à 20 h à la Salle des Fêtes de La Bresse

Lors de cette conférence sera présenté le don d'organes par l'intermédiaire de divers intervenants :

- Monsieur Pascal Joly, Président de France Adot 88
- médecins et infirmières coordinateurs,
- personnes greffées,
- familles de donneurs.

Donner ou pas c'est à chacun de faire son choix et d'informer ses proches.

Nous pouvons tous être amenés à donner nos organes, ou avoir besoin d'une greffe au cours de notre vie, ... Il n'y a pas de limite d'âge.

Si vous souhaitez témoigner ou avoir d'autres renseignements, vous pouvez contacter M. Pascal Joly au 03 29 61 34 93 ou pjoly-adot88@orange.fr



Le don d'organes est un acte volontaire, bénévole, anonyme et gratuit. Tout ce qui n'est pas donné est perdu...

● La neige est là !

Afin de faciliter le déneigement du centre ville, travail qui se fait par les services techniques municipaux à partir de 4 heures du matin, il est demandé aux riverains de ne pas laisser leurs véhicules, la nuit, aux abords de la rue de l'Eglise, du Quai des Iranées et de la rue Paul Claudel, mais de privilégier le stationnement sur le parking du « Vieux Moulin » ou derrière la mairie. Il est également demandé de regrouper les véhicules afin de permettre un déneigement plus efficace au centre ville.

Il est rappelé que le déneigement de son trottoir ou devant de porte est de la responsabilité de chacun.

Claude Thirard, adjoint délégué,

Recrutement

OPÉRATION EMPLOIS D'ÉTÉ 2010

Comme chaque année, les services communaux de LA BRESSE recrutent des jeunes lycéens ou étudiants afin de leur proposer une première expérience professionnelle

Postes proposés :

- Agent polyvalent aux Services Techniques Municipaux (équipes Espaces Verts, Bâtiment, Voirie, Fêtes et Manifestations et Garage)
- Accueil et secrétariat aux Services Techniques Municipaux
- Agent d'entretien et caissière à la Piscine
- Maître Nageur Sauveteur à la Piscine
- Agent social à la Maison de retraite (entretien des locaux, service des repas et entretien du linge)
- Auxiliaire de soins à la Maison de retraite
- Agent d'accueil à l'Office de Tourisme et Loisirs
- Agent affecté au service Forêt

Conditions générales :

- Etre âgé de plus de 16 ans et de préférence de plus de 18 ans pour certains postes
- Etre étudiant ou lycéen
- Ne pas avoir déjà travaillé en qualité de saisonnier dans les services communaux
- BEESAN ou BNSSA pour le poste de MNS
- Expérience pratique dans le milieu médical souhaitée pour les auxiliaires de soins

Merci de présenter votre candidature composée d'une lettre de motivation et d'un CV mentionnant :

- votre date de naissance
- vos disponibilités précises
- votre parcours scolaire
- l'obtention du permis B

Lors du FORUM DES EMPLOIS SAISONNIERS QUI SE DEROLERA

le vendredi 16 avril de 16 heures à 19 heures à la Halle des Congrès de LA BRESSE

Renseignements : 03 29 25 40 21 - Service Ressources Humaines



Communauté de Communes de la Haute Moselotte

● Permanences C.C.H.M.o

Ces permanences gratuites sont à destination de l'ensemble des habitants de la CCHMo et sur rendez-vous uniquement.

Pour toute information ou inscription contactez la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte au : 03.29.24.02.88

Conseils en architecture :

Les lundis 15 février, 29 mars, 26 avril, 31 mai, 14 juin, 5 juillet, 19 juillet, 30 août, 27 septembre, 25 octobre/

Permanences info énergie :

Les jeudis 04 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS...

● Antennes Relais, téléphonie mobile : Informations

Article issu de la revue "Le Courrier des Maires" Janvier 2010

« Interdire une antenne relais à côté d'une école est un non-sens »

Alain Gest, député (UMP) de la Somme

Vous êtes l'auteur de rapports sur les incidences éventuelles de la téléphonie mobile sur la santé (1). Que peuvent faire les maires face aux inquiétudes des citoyens ?

En France, le débat porte principalement sur les antennes relais. Cela est surréaliste et n'existe pas dans les autres pays. Les émissions des antennes sont largement inférieures aux seuils de l'OMS. De nombreuses études montrent qu'elles ne présentent aucun danger. Sur cette problématique, les élus doivent donc avant tout faire de la pédagogie. Bien expliquer et être très affirmatifs sur leur innocuité. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur plusieurs rapports très sérieux comme celui de l'Afssat (2) ou le nôtre.

Pourtant le rapport de l'Afssat semble en contradiction avec ses conclusions puisqu'il préconise de réduire les émissions ?

Ce rapport dit exactement la même chose que le mien. C'est le discours du directeur qui a été un peu différent lors de sa présentation. Le rapport mentionne qu'il n'y a pas de risque sanitaire avéré et que la quasi-totalité des études réalisées dans le monde va dans ce sens. Il n'existe pas non plus de lien démontré avec l'électrosensibilité. Le risque qui pourrait exister concerne les effets à long terme (plus de 10 ans) de la téléphonie, dont les émissions sont beaucoup plus importantes que celles des antennes. Réduire les valeurs limites de ces dernières ne constitue donc pas la solution et conduit à d'autres problèmes : augmentation des émissions des téléphones, mauvaise couverture du territoire.

Le rapport de l'Afssat souligne cependant le manque de connaissances sur les effets de ces ondes...

Les études doivent être poursuivies, notamment sur les fœtus et les enfants surtout dans un contexte où les téléphones sont de plus en plus utilisés. Mais encore une fois, c'est le téléphone portable qui présente un éventuel risque. Pas les antennes. C'est pourquoi je préconise l'inscription du débit d'absorption spécifique (DAS) sur l'appareil, et des téléphones sans haut-parleurs avec oreillette rétractable.

Des tribunaux ont pourtant ordonné de démonter certaines antennes. Qu'en pensez-vous ?

C'est un vrai non-sens d'interdire une antenne à côté d'une école. Ce traitement est déraisonnable et sans argumentation technique. De plus, c'est au pied de l'antenne que les émissions sont les moindres. La complexité du sujet combiné au silence des experts et des politiques a permis à un discours pseudo-scientifique alarmant de s'installer.

En plus de la pédagogie, que peuvent faire les élus ?

Plus de transparence, d'informations et de concertation. Pour cela, le rapport préconise un permis de construire. Ainsi, les riverains ne découvriront plus au dernier moment l'installation d'une antenne. Il faut aussi que les opérateurs bougent. Les maires pourraient créer une commission d'élus locaux, d'opérateurs et de citoyens. Ils doivent également avoir la possibilité de

mesurer annuellement les niveaux d'exposition. D'ores et déjà, avant et après l'implantation d'une antenne, ils ont la possibilité de faire réaliser des mesures par un laboratoire indépendant sans que ces frais ne leur soient imputables. Ensuite, les fameux valeurs des mesures (de 100 à 20 fois moindres que les valeurs seuils de l'OMS) parlent d'elles-mêmes.

Le permis de construire ne met-il pas les maires en première ligne ?

Ils y sont déjà ! Avec le permis de construire, ils auront au moins leur mot à dire. Les maires qui ne veulent pas s'en mêler ont tort. C'est qu'ils ont un doute et craignent de voir engager leur responsabilité. Mais, s'il existait un risque avéré, ce serait la plus grande catastrophe sanitaire jamais connue. Il faut raison garder et jouer la carte de la transparence et de la sérénité. En France, il est déjà possible de localiser ces antennes relais, ce qui n'existe pas dans les autres pays.

Le Grenelle des ondes a-t-il permis de progresser sur ces questions ?

Cela a au moins permis de mettre tout le monde autour de la table. En ce qui concerne les villes testant la valeur limite de 0,6 V/m, cela présente un intérêt limité. Cette valeur n'a aucune valeur scientifique et la baisse des seuils dans certains pays n'a rassuré personne.

Et pour les ondes de type GSM, WiMax ?

Leur niveau est 100 à 1 000 fois moindre que la téléphonie. Il est cependant possible d'imaginer des moyens pour réduire ces émissions. Nous vivons en permanence avec un brouillard électrique autour de nous. Les ondes FM sont plus importantes que celles du téléphone, mais ne font jamais mal.

Projet recueilli par l'association Les élus

(1) Rapport réalisé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et publié le 4 novembre 2009.

(2) Rapport d'expertise collective de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), publié en octobre 2009.

© URFEL. Tous droits réservés sur l'exploitation des antennes relais, prévue dans la Loi relative à la sécurité des ondes radioélectriques (L. n° 2005-582) et sur mesconcofrance.com. Le dossier spécial concernant les antennes relais, avec les références aux rapports cités ci-dessus, est accessible sur le site www.ccsr.fr.

Faisant suite à des réunions d'informations sur les ondes radio et à la 1^{ère} étude réalisée cette année par un bureau indépendant indiquant des niveaux très inférieurs aux seuils de la norme, la commune s'est portée candidate au niveau national comme de ville pilote. Avec 29 autres villes, La Bresse a été retenue sur le thème « Mesures et Informations ». La 1^{ère} réunion de travail est programmée pour le mois de Février.

Fonctionnement du bus hivernal pendant les vacances scolaires du 7 février au 7 mars 2010

Infos pratiques : Tarif : 1,50 € le trajet (aller ou retour) - 15 € le carnet de 12 tickets - Gratuité accordée aux détenteurs du PACK LOISIRS FAMILLE et aux enfants de moins de 5 ans

La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	8 h 15	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	12 h 10	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	15 h 41
Le Pont du Daval	8 h 18	Le Pont du Daval	12 h 13	Le Pont du Daval	15 h 44
Place du Champmetel	8 h 21	Place du Champmetel	12 h 16	Place du Champmetel	15 h 47
Aabri des Voyageurs (face à Super U)	8 h 24	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	12 h 19	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	15 h 50
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	8 h 28	Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	12 h 23	Lunelle-Liernat	15 h 57
Devant Bol d'Air	8 h 30	Devant Bol d'Air	12 h 25	Magasin Gisèle	16 h 00
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	8 h 32	Face à Café-Hôtel Les Bruyères	12 h 27	Auberge des Skieurs	16 h 02
Le Pont de Brâmont	8 h 34	Le Pont de Brâmont	12 h 29	Pont du Metty	16 h 05
Créperie la Scierie	8 h 36	Créperie la Scierie	12 h 31	Station La Bresse - Lischach	16 h 10
Le Nol	8 h 38	Le Nol	12 h 33	Station La Bresse - Hohneck	16 h 19
Auberge Jean d'Zour	8 h 41	Auberge Jean d'Zour	12 h 36	Auberge Jean d'Zour	16 h 23
Station La Bresse - Hohneck	8 h 45	Station La Bresse - Hohneck	12 h 40	Le Nol	16 h 26
Station La Bresse - Lischach	8 h 54	Station La Bresse - Lischach	12 h 49	Créperie la Scierie	16 h 28
Pont du Metty	8 h 59	Pont du Metty	12 h 54	Le Pont de Brâmont	16 h 30
Auberge des Skieurs	9 h 02	Auberge des Skieurs	12 h 57	Face à Café-Hôtel Les Bruyères	16 h 32
Magasin Gisèle	9 h 04	Magasin Gisèle	12 h 59	Devant Bol d'Air	16 h 34
Lunelle - Liernat	9 h 07	Lunelle - Liernat	13 h 02	Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	16 h 36
La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	9 h 20	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	13 h 15	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	16 h 40
Le Pont du Daval	9 h 23	Le Pont du Daval	13 h 18	Place du Champmetel	16 h 43
Place du Champmetel	9 h 26	Place du Champmetel	13 h 21	Le Pont du Daval	16 h 46
Aabri des Voyageurs (face à Super U)	9 h 29	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	13 h 24	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	16 h 49
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	9 h 33	Lunelle - Liernat	13 h 31	Lunelle - Liernat	17 h 01
Devant Bol d'Air	9 h 35	Magasin Gisèle	13 h 34	Magasin Gisèle	17 h 04
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	9 h 37	Auberge des Skieurs	13 h 36	Auberge des Skieurs	17 h 06
Le Pont de Brâmont	9 h 39	Pont du Metty	13 h 39	Pont du Metty	17 h 09
Créperie la Scierie	9 h 41	Station La Bresse - Lischach	13 h 44	Station La Bresse - Lischach	17 h 14
Le Nol	9 h 43	Station La Bresse - Hohneck	13 h 53	Station La Bresse - Hohneck	17 h 23
Auberge Jean d'Zour	9 h 46	Auberge Jean d'Zour	13 h 57	Auberge Jean d'Zour	17 h 27
Station La Bresse - Hohneck	9 h 50	Le Nol	14 h 00	Le Nol	17 h 30
Station La Bresse - Lischach	9 h 59	Créperie la Scierie	14 h 02	Créperie la Scierie	17 h 32
Pont du Metty	10 h 04	Le Pont de Brâmont	14 h 04	Le Pont de Brâmont	17 h 34
Auberge des Skieurs	10 h 07	Face à Café-Hôtel Les Bruyères	14 h 06	Face à Café-Hôtel Les Bruyères	17 h 36
Magasin Gisèle	10 h 09	Devant Bol d'Air	14 h 08	Devant Bol d'Air	17 h 38
Lunelle - Liernat	10 h 12	Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	14 h 10	Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	17 h 40
Aabri des Voyageurs (face à Super U)	10 h 19	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	14 h 14	Aabri des Voyageurs (face à Super U)	17 h 44
Place du Champmetel	10 h 22	Place du Champmetel	14 h 17	Place du Champmetel	17 h 47
Le Pont du Daval	10 h 25	Le Pont du Daval	14 h 20	Le Pont du Daval	17 h 50
La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	10 h 28	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	14 h 23	La Bresse-Le Bâs (Hôtel les Chatelminés)	17 h 53